



Sport Development Committee Terms of Reference

Mandate

The Sport Development Committee is responsible for advising the Cheer Canada Board in fulfilling its oversight responsibilities as they relate to the policies and outcomes of the Athlete Development priority of the Cheer Canada Strategic Plan.

Key Duties

In fulfilling its mandate, the Committee will perform the following tasks:

- Review, provide input and assist in the design, development, and delivery of Cheer Canada's development programs & services, including:
 - Coaching development and support
 - Monitor the adherence to Long Term Athlete Development when assessing programs for developing both current and new initiatives;
 - Monitor the adherence of WADA/CCES education and tests by Team Canada athletes
 - Ensure that a clear and equitable process for selection of National Team Coaches, Athletes, Medical Staff and Support Staff exists;
 - Ensure Cheer Canada has a selection process in place for all ICU International Events;
 - Ensure Cheer Canada has Athlete, Coach, Medical Staff and Support Staff Agreements;
 - Monitor and track program performance on a regular basis;
 - Canadian Cheerleading Championships policy development (hosting guidelines, standards, etc).
- Develop a timeline that outlines all key dates to adhere to and liaise with all other committees such as but not limited to Human Resource, Communication and Public Relations, and Membership;
- At the direction of the Board of Directors, research and develop Sport Development Policy. Any policies developed will be forwarded to the Cheer Canada Board for approval;
- Review the Strategic Plan of Cheer Canada to identify policy needs. Recommend outcome-based program policy additions and revisions to the Board of Directors;
- Monitor the annual planned outcomes or milestones in Athlete Development;
- Through the Chair, enhance the quality of Board discussion on Sport Development Policy matters and facilitate effective decision making in these areas;
- Perform such additional tasks as may be delegated to the Committee by the Board of Directors from time to time.

Authority

The Committee will make decisions via vote, then propose action in the form of a recommendation to the Board. The Board may approve the recommendation, revise or send it back for further investigation.

Composition

The composition of the Committee will be:

- Individuals appointed by the Board (up to five)
- Athlete Council Representative (designated by the Athletes Council)
- Technical Coordinating Committee Representative (designated by the Technical Coordinating Committee)

The Board will designate the Chair of the Committee, who shall be a Director.

Individuals appointed by the Board shall possess appropriate expertise or experience in the areas of the Committee's responsibility and to the extent possible, reflect the diverse nature of Cheer Canada's membership including language, gender, geographic location and ethnicity.

The Committee may invite other individuals to participate in Committee meetings as necessary. These individuals are not permitted to vote.

Appointment

Members shall be appointed to the Committee by the Board within 30 days after each annual meeting. Committee member terms shall be one year, with a maximum of three reappointments, except when the Board deems it appropriate to extend beyond the reappointment terms (refer to Policy on Committee Term Lengths). Should a vacancy occur on the Committee, for whatever reason, the Board may appoint a qualified person to fill that vacancy for the remainder of the vacant position's term. The Board may remove any member of the Committee.

Meetings

The Committee will meet online, by telephone or in person, as required. Meetings will be as called by the Chairperson with a minimum of four meetings per year.

Resources

The Committee will receive the necessary resources from Cheer Canada to fulfill its mandate including but not limited to the extent approved in the annual budget. The Board may assign staff persons to assist the Committee with its work from time to time.

Reporting

The Committee and its Chair will receive direction from the Board through the Vice President. The Chair will provide at minimum quarterly reports to the Board. The Committee will maintain minutes of its meetings and will make those minutes available to Committee members and the Board. The Chair will report to Members at the Annual Meeting, in the form of a written report.

Review

These Terms of Reference were approved by the Board on November 2, 2022. The Board will review these Terms of Reference annually in accordance with committee duration policies.



Comité de développement du sport Termes de référence

Mandat

Le comité de développement du sport est chargé de conseiller le conseil d'administration de Cheer Canada dans l'accomplissement de ses responsabilités de surveillance en ce qui concerne les politiques et les résultats de la priorité de développement de l'athlète du plan stratégique de Cheer Canada.

Fonctions principales

Dans l'accomplissement de son mandat, le comité s'acquittera des principales tâches suivantes:

- Examiner, fournir des commentaires et aider à la conception, au développement et à la prestation des programmes et services de Cheer Canada, notamment:
 - Développement et accompagnement des entraîneurs
 - Veiller au respect du développement à long terme de l'athlète (DLTA) lors de l'évaluation des programmes de développement actuels ou de nouvelles initiatives
 - Veiller au respect des tests et formations de l'AMA / CCES par les athlètes d'Équipe Canada
 - Veiller au respect d'un processus clair et équitable de sélection des entraîneurs de l'équipe nationale, des athlètes, du personnel médical et du personnel de soutien
 - S'assurer que Cheer Canada ait en place un processus de sélection équitable, cohérent et transparent pour tous les événements internationaux de l'ICU
 - S'assurer que Cheer Canada ait en place les contrats avec les athlètes, les entraîneurs, le personnel médical et le personnel de soutien
 - Surveiller et suivre les performances du programme de l'équipe nationale sur une base régulière
 - Assister et superviser le développement, la mise en œuvre des championnats canadiens de cheerleading (directives d'hébergement, normes, etc.)
- Élaborer un calendrier décrivant toutes les dates clés à respecter et assurer la liaison avec tous les autres comités, tels que, mais sans s'y limiter, ressources humaines, communication et relations publiques et adhésion;
- Sous la direction du conseil d'administration, rechercher et développer une politique de développement du sport. Toutes les politiques élaborées seront transmises au conseil d'administration de Cheer Canada pour approbation;
- Examiner le plan stratégique de Cheer Canada pour identifier les besoins politiques. Recommander au conseil d'administration des ajouts et des révisions à la politique de programme axée sur les résultats;
- Surveiller les résultats ou jalons annuels prévus dans le développement de l'athlète;
- Par l'entremise du chef de comité, améliorer la qualité des discussions du conseil sur les questions de politique de développement du sport et faciliter une prise de décision efficace dans ces domaines;
- Effectuer les tâches supplémentaires qui peuvent être déléguées au comité par le conseil d'administration de temps à autre.

Autorité

Le comité prendra des décisions par vote, puis proposera une action sous la forme d'une recommandation au conseil d'administration qui pourra approuver la recommandation, la réviser ou la renvoyer pour complément d'enquête.

Composition

Le comité sera formé de:

- Membres nommés par le conseil (jusqu'à 5)
- Représentant du conseil des athlètes (désigné par le conseil des athlètes)
- Représentant du comité de coordination technique (désigné par le comité de coordination technique)

Le conseil d'administration désignera le chef de ce comité, qui doit aussi être un administrateur.

Les personnes seront nommées par le conseil d'administration et devront posséder l'expertise ou l'expérience appropriée dans les domaines de responsabilité du comité et, dans la mesure du possible, refléter la nature diversifiée des membres de Cheer Canada, notamment la langue, le sexe, l'emplacement géographique et l'origine ethnique.

Le comité peut inviter d'autres individus à participer aux réunions si nécessaire. Par contre, ces individus n'ont pas le droit de vote.

Nomination

Les membres de ce comité sont nommés par le conseil d'administration dans les 30 jours suivant chaque réunion annuelle. Le mandat des membres du comité est d'un an, avec un maximum de trois renouvellements, sauf lorsque le conseil d'administration juge approprié de prolonger au-delà des mandats de renouvellement (voir la politique sur la durée des mandats des comités). S'il y a un poste vacant au sein du comité, pour quelque raison que ce soit, le conseil d'administration peut nommer une personne qualifiée pour combler ce poste pour le reste du mandat déterminé. Finalement, le conseil peut révoquer tout membre d'un comité.

Réunions

Le comité se réunira en ligne, par téléphone ou en personne si nécessaire. Les réunions se tiendront lorsque demandées par le chef du comité tout en s'assurant d'avoir quatre réunions par an au minimum.

Ressources

Le comité recevra toutes les ressources nécessaires de la part de Cheer Canada afin de réaliser son mandat tel que prévu au budget de Cheer Canada, sans toutefois y être limité. De plus, des membres du personnel pourront y être assignés à l'occasion afin d'aider le comité dans ses travaux.

Rapports

La vice-présidente du conseil d'administration donnera les consignes de la part du conseil au comité et à son chef. Le chef du comité devra fournir un rapport écrit au conseil d'administration à une fréquence

trimestrielle. Le comité tiendra un procès-verbal de chaque réunion, lequel sera mis à la disposition des membres du comité et au conseil d'administration. Qui plus est, le chef du comité fournira un rapport écrit aux membres lors de l'assemblée annuelle.

Révision

Ce document des termes et références a été approuvé par le conseil d'administration le 2 novembre 2022. Le conseil d'administration révisera ce mandat chaque année conformément à la politique sur la durée des comités.